





## Mercredi 18 octobre 2023

## « Toutes sont prises au sérieux » : face aux fausses alertes à la bombe, comment travaillent les policiers

Des établissements scolaires, des musées ou des lieux publics... Depuis plusieurs semaines, les alertes à la bombe se multiplient. Mais elles sont fausses dans la quasi-totalité des cas.

Pour la deuxième fois en quatre jours, le château de Versailles (Yvelines) a été évacué, ce mardi 17 octobre, après une nouvelle alerte à la bombe. Le domaine avait déjà fermé ses portes, samedi 14 octobre, après un message anonyme. Si ces deux évacuations interviennent respectivement après l'attentat d'Aras et celui de Bruxelles, depuis la rentrée, les alertes à la bombe se sont multipliées un peu partout en France.

Preuve en est ce week-end. Sur la seule journée de samedi, le 14 octobre, en plus du château de Versailles, le Louvre et la gare de Lyon ont eux aussi dû être évacués. Le célèbre musée parisien a reçu dans la matinée « un message écrit faisant état d'un risque pour le musée et pour ses visiteurs ». Quant à la gare de Lyon, il s'agissait d'une procédure habituelle de vérifications d'un colis suspect, en l'occurrence une bouteille de protoxyde d'azote. Si dans l'immense majorité des cas, ce sont des fausses alertes à la bombe, elles interviennent dans un contexte particulier.

## Des appels anonymes

Après une attaque au couteau qui a coûté la vie à un enseignant, à Arras vendredi 13 octobre, la France a été placée en alerte « urgence attentat », le niveau le plus élevé du dispositif de vigilance et de protection Vigipirate.

« Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais ça intervient dans un contexte particulier. Et avec ce qu'on vient de vivre, nous ne sommes pas à l'abri d'un effet de mimétisme », met en garde Denis Jacob, secrétaire général d'Alternative Police CFDT.

Dans la majorité des cas, ces fausses alertes à la bombe concernent des établissements scolaires. Lundi 16 octobre, lors d'une visite dans un collège parisien, le ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, avait indiqué que 168 alertes à la bombe avaient été « adressées à nos établissements scolaires depuis la rentrée », le 4 septembre dernier. Le plus souvent, ces fausses alertes sont émises en période de rentrée ou d'examen, explique Denis Jacob.

« Ce sont généralement des petits malins qui espèrent retarder la rentrée scolaire ou faire annuler des épreuves, par exemple », selon lui.

Dans des proportions « moins fréquentes », selon Denis Jacob, ces fausses alertes à la bombe visent parfois des lieux publics, regroupant un certain nombre de personnes, comme des musées, des lieux culturels, des salles de spectacle ou des stades.

Pour les gares et les aéroports, « ce sont davantage des colis suspects ou des bagages abandonnés que des fausses alertes à la bombe », estime le secrétaire général d'Alternative Police CFDT. Mais d'où proviennent ces menaces ? Selon le policier, il s'agit généralement « d'appels anonymes » passés au 17, le numéro de la police ou « directement au responsable de l'établissement visé, le chef d'établissement, le proviseur, le directeur d'école, le plus souvent ». Dans une moindre mesure, certaines de ces menaces sont émises par email ou directement sur les réseaux sociaux.

## Une enquête pour identifier les auteurs

Mais Denis Jacob l'assure, que ce soit dans un contexte de vigilance attentat ou non, « toutes les alertes, sans exception, sont prises au sérieux ». Et même dans les cas où les policiers se doutent du caractère faux de la menace, les forces de l'ordre interviennent systématiquement.

« On ne peut pas prendre le risque de ne pas traiter ces fausses alertes, car il suffit d'une seule », explique Denis Jacob.

À partir du moment où une alerte à la bombe est reçue, « le bâtiment ciblé applique immédiatement son plan d'évacuation », poursuit-il. Dans le même temps, les équipes de police ou de gendarmes se rendent sur place pour « établir un périmètre de sécurité en attendant l'arrivée des équipes de déminage ». Ces dernières interviennent, parfois « avec des chiens, spécialisés dans la détection d'explosifs, ou des robots démineurs », détaille le policier, ajoutant que ces opérations « prennent plusieurs heures ».

« On procède à la levée de doute par le déminage », ajoute le syndicaliste.

Une fois le périmètre sécurisé, il faut maintenant identifier l'auteur de l'appel, de l'email, du SMS ou du message. « Une enquête judiciaire est ouverte pour trouver la personne à l'origine de la fausse alerte à la bombe », enchaîne Denis Jacob.

Et pour cause, le fait « de communiquer ou de divulguer une fausse information dans le but de faire croire qu'une destruction, une dégradation ou une détérioration dangereuse pour les personnes va être ou a été commise » est un délit. Il est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende, selon l'article 322-14 du Code pénal.